

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 09 Avr 2024, 08:13:54 - rev #6203

Auteur : Alexandre Dutriaux

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Mise en avant (featured_avis)		0
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:53:55 - rev #6200

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Slider d'images (slider_avis)	2	3
Image (slider_avis_1_slider_avis_image)	6196	6199
Image (slider_avis_2_slider_avis_image)		6196
(slider_avis_2_image_position)		middle-center

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:51:28 - rev #6198

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Statut de l'avis (avis_status)	draft	publish
Référence de l'avis (reference_avis)	2024-VNF-AAP-298	2024-VNFCB-AAP-298

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:49:55 - rev #6197

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Slider d'images (slider_avis)	1	2
Image (slider_avis_1_slider_avis_image)		6196
(slider_avis_1_image_position)		middle-center

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d'eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:23:46 - rev #6195

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Superficie de l'emplacement sur l'eau (locations_repeater_0_water_location_area)	5 emplacements à 240 m² de plan d'eau (40 X 6). 1 emplacement à 150m² de plan d'eau (30X5)	cf "Composition de l'emplacement"
Adresse (locations_repeater_0_address)	47.7983967, 3.5781097, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5	47.7983967, 3.5767365, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d'eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:21:09 - rev #6194

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (locations_repeater_0_location_description)	Un plan des différents emplacements est disponible dans les pièces à télécharger. Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*, avec 2 anneaux, une borne eau/électricité (actuellement il s'agit d'une borne à jetons qui va être remplacée par une borne par application). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°3 « Rue de la Marine »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. 2 bollards ancrés dans des massifs et 1 borne eau et électricité (2 prises 16 amères + 1 prise 32 ampères). Puissance 36 KVA TRI. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°4 « Entre deux quais »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 2 bollards, un coffret électrique (puissance 36 KVA TRI), un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement) et une borne d'arrivée d'eau. Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : 30 mètres de quai et 150 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 3 ducs d'Albe et d'un bloc EDF (Puissance 36 KVA TRI). Il est raccordé aux réseaux eau et électricité (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunschvicg »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. Avec bloc EDF (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères - Puissance 36 KVA TRI) et accès au réseau d'eau. Existence d'un mini ponton sur perré pour appuyer une passerelle, en 3 morceaux (bois, échelle, acier). L'emplacement dispose de 2 ducs d'Albe et d'un bollard. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de deux ducs d'Albe et d'un coffret eau et électricité (une prise TETRA 63 A triphasée). L'emplacement dispose d'un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement). Disponible à compter du 01/11/2024. <i>*Tous les emplacements peuvent être sous-loués, sous réserve que la sous occupation soit justifiée, justifiable et autorisée par Voies navigables de France.</i>	Emplacement au choix parmi les 6 désignés. Les candidats pourront déposer leur candidature pour un ou plusieurs emplacements (à préciser lors de la remise des projets : le candidat devra classer tous les emplacements avec un ordre de préférence, avec en numéro 1 celui sur lequel il voudrait idéalement implanter son activité). Un plan des différents emplacements est disponible dans les pièces à télécharger. Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*, avec 2 anneaux, une borne eau/électricité (actuellement il s'agit d'une borne à jetons qui va être remplacée par une borne par application). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°3 « Rue de la Marine »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. 2 bollards ancrés dans des massifs et 1 borne eau et électricité (2 prises 16 amères + 1 prise 32 ampères). Puissance 36 KVA TRI. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°4 « Entre deux quais »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 2 bollards, un coffret électrique (puissance 36 KVA TRI), un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement) et une borne d'arrivée d'eau. Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : 30 mètres de quai et 150 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 3 ducs d'Albe et d'un bloc EDF (Puissance 36 KVA TRI). Il est raccordé aux réseaux eau et électricité (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunschvicg »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. Avec bloc EDF (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères - Puissance 36 KVA TRI) et accès au réseau d'eau. Existence d'un mini ponton sur perré pour appuyer une passerelle, en 3 morceaux (bois, échelle, acier). L'emplacement dispose de 2 ducs d'Albe et d'un bollard. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de deux ducs d'Albe et d'un coffret eau et électricité (une prise TETRA 63 A triphasée). L'emplacement dispose d'un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement). Disponible à compter du 01/11/2024. <i>*Tous les emplacements peuvent être sous-loués, sous réserve que la sous occupation soit justifiée, justifiable et autorisée par Voies navigables de France.</i>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Adresse (locations_repeater_0_address)	47.7983967, 3.579483, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5	47.7983967, 3.5781097, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d'eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:17:24 - rev #6193

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Slider d'images (slider_avis)	2	1
PK (locations_repeater_0_pk)	Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas » : pk moyen 0.517. Anneaux d'amarrage au PK 0.530 et 0.496. Emplacement n°3 « Rue de la Marine » : pk moyen 0.482. Bollards d'amarrage au PK 0.482 et 0.469. Emplacement n°4 « Entre deux quais » : pk moyen 0.430. Bollards d'amarrage au PK 0.454 et 0.421. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : pk moyen PK 0,376. Ducs d'albe d'amarrage aux PK 0,376, 0,381, 0.367. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunschvicg » : pk moyen 0.323. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.334 et 0.310. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie » : pk moyen 0.257. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.272 et 0.242.	cf "Caractéristiques / particularités du ou des emplacements"
Adresse (locations_repeater_0_address)	47.7983967, 3.5808563, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5	47.7983967, 3.579483, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:13:55 - rev #6192

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre de l'avis (post_title)	6 emplacements plan d'eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)	6 emplacements plan d'eau pour bateaux activité – Auxerre (89)

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d’eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:13:37 - rev #6191

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Slider d'images (slider_avis)		2
Image (slider_avis_0_slider_avis_image)		6181
(slider_avis_0_image_position)		middle-center
(slider_avis_1_image_position)		middle-center

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d'eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:12:12 - rev #6190

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		DTCB:sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :

6 emplacements plan d'eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:11:55 - rev #6189

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
-------	-----------------	-----------------

Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		• Conformité de la candidature aux conditions de l'appel à projet (4/20) ◦ Fourniture des pièces demandées ◦ Conformité du projet au regard des caractéristiques de l'emplacement et de l'activité recherchée ◦ Classement des emplacements avec un ordre de préférence, avec en numéro 1 celui sur lequel le candidat voudrait idéalement implanter son activité ◦ Projet suffisamment avancé pour assurer le début de la saison 2025. • Appréciation globale du projet (6/20) ◦ Intérêt et plus-value apportée à la voie d'eau et au territoire, originalité, etc (offre de service proposée et utilité du projet pour la vie locale) ◦ Insertion dans le contexte géographique (intégration dans le paysage et adaptation du projet à l'emplacement prévu) ◦ Qualité technique du projet (raccordements aux réseaux, systèmes d'assainissement autonomes, adaptation du bateau ou de l'établissement flottant, dispositif d'insonorisation, etc) ◦ Prise en considération des contraintes techniques liées à la voie d'eau (interdiction de circuler sur les chemins de halage sauf autorisations intuitu personae ; interdiction de passer sur les passerelles d'écluses, périodes de chômages, etc) ◦ Opérations de remise en état/insertion prévues sur l'emplacement (rénovations, aménagements, équipements, raccordements aux réseaux, etc.) ◦ Actions prévues en matière de protection de l'environnement et de développement durable (réservoirs d'eau noires et grises, etc) • Analyse de la solidité financière du projet (6/20) ◦ Modalités de financement du montant prévisionnel des investissements et du déficit d'exploitation de départ sur la durée de la convention d'occupation temporaire ◦ Investissements ◦ Plan d'affaire prévisionnel ◦ Chiffre d'affaires estimé • Montant de redevance, proposé égal ou supérieur au montant de redevance indiqué dans l'appel à projet – part fixe uniquement (4/20)
--	--	--

Pièces à fournir (documents_required)		Pour tout porteur de projet : • Descriptif de l'activité projetée • Statut envisagé par le porteur de projet (Particulier, SARL, SA, etc..) <i>en cas de création</i> • Montage financier du projet (modalités de financement du montant prévisionnel des investissements et du déficit d'exploitation de départ, investissements, plan d'affaire prévisionnel, chiffre d'affaires estimé...) • RIB avec BIC/IBAN • Attestation d'assurance du bateau ou de l'embarcation en cours de validité (l'assurance doit obligatoirement prendre en charge le renflouement des épaves et l'évacuation de celles-ci ; le montant minimum des garanties souscrites pour la couverture de ces frais ne pouvant être inférieures selon la taille du bateau à : ◦ Moins de 20m : 30 000€ ◦ Entre 20 et 30m : 45 000€ ◦ Entre 30 et 38m : 60 000€ ◦ Gabarit Freycinet : 75 000€ ◦ Au-delà de 40m : 100 000€ • une copie du certificat d'immatriculation • une copie du titre de navigation en cours de validité prévu par la réglementation en vigueur • une photo récente en couleur du bateau. • tout autre <i>document que le candidat jugera utile de joindre à sa candidature (exemple étude de marché, étude sur la fréquentation des lieux, liste de fournisseurs préétablie, publicité envisagée, etc)</i> Candidat personne physique : artisan, commerçant, particulier - Curriculum vitae - Fiche client « personne physique » complétée et signée - Justificatif d'identité (carte identité ou passeport) - Justificatif de domicile (moins de 3 mois) - Justificatif de revenus (dernier avis d'imposition) Artisan/commerçant - Extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois Candidat personne morale : société, association, collectivité - Document de présentation - Fiche client « personne morale » complétée et signée Société - KBis et extrait RCS récent (moins de 3 mois) - Attestation de régularité fiscale - Curriculum vitae du gérant - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années Association - Statuts et déclaration au JO pour une association - KBis si l'association en possède un - Curriculum vitae du président - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années Collectivité - extrait RCS récent (moins de 3 mois) Pour les candidats non domiciliés en France, il est demandé de fournir les pièces équivalentes disponibles dans le pays d'origine. Le candidat est libre de compléter son dossier de candidature avec tout document permettant une meilleure connaissance du projet, notamment en prenant appui sur les critères de sélection ci-dessus mentionnés (photos, plans, etc) Tous les éléments financiers seront exprimés en euros(€) TTC.
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		DTCB:sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

Dépôt des candid./Modalités de transmission (transmission_methods)		Le dossier de candidature (format libre) sera rédigé en français et transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, fixée au 9 juin 2024, 23h59. • par courriel à l'adresse suivante (à privilégier) : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr. Si les fichiers sont trop lourds, merci d'utiliser France transfert. • par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Voies navigables de France – Direction territoriale Centre-Bourgogne Service Développement de la Voie d'Eau 1 Chemin Jacques de Baerze–CS 36229–21062 DIJON CEDEX <i>En cas de contradiction entre les deux envois, la version mail prévaudra. Merci d'indiquer la mention "2024-VNF-AAP-298- Ne pas ouvrir" sur l'enveloppe ou dans l'objet du mail. Et de préciser si la candidature concerne un ou plusieurs emplacements et le(s)quel(s) – classement des emplacements selon les préférences attendu.</i>
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		3
Document (downloadable_documents_0_downloadable_document)		1820
Document (downloadable_documents_1_downloadable_document)		3156
Document (downloadable_documents_2_downloadable_document)		6188

VNF - Domaine Public Fluvial

Historique des modifications de l'avis #6180

Titre de l'avis :
6 emplacements plan d'eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)

Date de modification : 08 Avr 2024, 09:06:13 - rev #6187

Auteur : Bertille Ratouchniak

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		0
Statut de l'avis (avis_status)		draft
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNF-AAP-298
Incrément ref (reference_increment)		298
En bref (en_bref)		L'un des plus beaux panoramas de l'Auxerrois attend la venue de nouveaux bateaux activités. Auxerre, ville attractive labellisée « Ville et Pays d'art et d'histoire », dispose de centaines de mètres linéaires de quai disponibles sur la rivière Yonne pour accueillir des bateaux à activité économique ou toute autre activité de valorisation de la voie d'eau.
Date de publication (publish_date)		20240408
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240609
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		22
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Voies navigables de France recherche différents porteurs de projet pour mettre en place sur 6 emplacements plans d'eau des bateaux-activités (péniches-hôtels, bateaux à passager, bateaux restaurant, lieu de spectacle, hébergement touristique, etc) ou toute autre activité de valorisation de la voie d'eau. Les emplacements 2 et 3 sont cependant réservés à des bateaux activités « de passage » (péniches-hôtels, bateau activité en itinérance, etc). Les autres emplacements (4, 5, 6 et 7) ne sont pas concernés par cette restriction : des activités avec occupation permanente ou passagère peuvent s'installer. Toute activité permettant l'essor de l'activité fluviale et/ou l'animation du quai peut être proposée, à l'initiative des porteurs de projets. Une ou plusieurs autres activités secondaires pourront également être exercées par l'occupant, après autorisation préalable de VNF et de la commune, sous réserve de leur compatibilité avec le site et l'activité principale.

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Caractéristiques / particularités du ou des emplacements (location_specifications)		Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas » : pk moyen 0.517. Anneaux d'amarrage au PK 0.530 et 0.496. Emplacement n°3 « Rue de la Marine » : pk moyen 0.482. Bollards d'amarrage au PK 0.482 et 0.469. Emplacement n°4 « Entre deux quais » : pk moyen 0.430. Bollards d'amarrage au PK 0.454 et 0.421. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : pk moyen PK 0,376. Ducs d'albe d'amarrage aux PK 0,376, 0,381, 0.367. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunshvicg » : pk moyen 0.323. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.334 et 0.310. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie » : pk moyen 0.257. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.272 et 0.242.
Type de bien (locations_repeater_0_possession_type)		18
Nature de Domaine (locations_repeater_0_domain_nature)		Domaine public fluvial
Voie d'eau (locations_repeater_0_waterway)		Rivière Yonne
PK (locations_repeater_0_pk)		Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas » : pk moyen 0.517. Anneaux d'amarrage au PK 0.530 et 0.496. Emplacement n°3 « Rue de la Marine » : pk moyen 0.482. Bollards d'amarrage au PK 0.482 et 0.469. Emplacement n°4 « Entre deux quais » : pk moyen 0.430. Bollards d'amarrage au PK 0.454 et 0.421. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : pk moyen PK 0,376. Ducs d'albe d'amarrage aux PK 0,376, 0,381, 0.367. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunshvicg » : pk moyen 0.323. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.334 et 0.310. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie » : pk moyen 0.257. Ducs d'albe d'amarrage au PK 0.272 et 0.242.

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (locations_repeater_0_location_description)		Un plan des différents emplacements est disponible dans les pièces à télécharger. Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*, avec 2 anneaux, une borne eau/électricité (actuellement il s'agit d'une borne à jetons qui va être remplacée par une borne par application). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°3 « Rue de la Marine »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. 2 bollards ancrés dans des massifs et 1 borne eau et électricité (2 prises 16 amères + 1 prise 32 ampères). Puissance 36 KVA TRI. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°4 « Entre deux quais »: 40 ml de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 2 bollards, un coffret électrique (puissance 36 KVA TRI), un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement) et une borne d'arrivée d'eau. Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°5 : « En face du Palais » : 30 mètres de quai et 150 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de 3 ducs d'Albe et d'un bloc EDF (Puissance 36 KVA TRI). Il est raccordé aux réseaux eau et électricité (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères). Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunschvicg »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. Avec bloc EDF (deux prises de 16 ampères et une prise de 32 ampères - Puissance 36 KVA TRI) et accès au réseau d'eau. Existence d'un mini ponton sur perré pour appuyer une passerelle, en 3 morceaux (bois, échelle, acier). L'emplacement dispose de 2 ducs d'Albe et d'un bollard. Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie »: 40 mètres de quai et 240 m² de plan d'eau qui pourront être sous-loués*. L'emplacement dispose de deux ducs d'Albe et d'un coffret eau et électricité (une prise TETRA 63 A triphasée). L'emplacement dispose d'un raccordement au réseau d'assainissement (tuyau de refoulement). Disponible à compter du 01/11/2024. <i>*Tous les emplacements peuvent être sous-loués, sous réserve que la sous occupation soit justifiée, justifiable et autorisée par Voies navigables de France.</i>
Libellé de l'emplacement (locations_repeater_0_location_title)		Rive gauche Auxerre
Commune (locations_repeater_0_city)		Auxerre
Code postal (locations_repeater_0_postal_code)		89000
Superficie de l'emplacement sur l'eau (locations_repeater_0_water_location_area)		5 emplacements à 240 m² de plan d'eau (40 X 6). 1 emplacement à 150m² de plan d'eau (30X5)
Adresse (locations_repeater_0_address)		47.7983967, 3.5808563, 10, Array, Quai de la Marine, 89000 Auxerre, France Bourgogne-Franche-Comté, Array, 1.3.5
Région (locations_repeater_0_region)		45
Personnaliser la carte ? (locations_repeater_0_is_custom_map)		0
Emplacements (locations_repeater)		1

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Restrictions (restrictions)		Le stationnement permanent n'est pas autorisé sur les emplacements n°2 et n°3. Les autres emplacements (4, 5, 6 et 7) ne sont pas concernés par cette restriction : des activités avec occupation permanente ou passagère peuvent s'installer. Toute activité susceptible d'entraîner une gêne ou des dégradations anormales (nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc..) ne sera pas retenue. Aucune emprise terrestre ne sera autorisée (à l'exception des occupations existantes et nécessaires comme les passerelles, bollards, bornes ou coffret eau/électricité). Tout rejet des eaux noires et grises en rivière ou tout dépôt sont interdits sous peine de poursuite. Le stationnement du bateau, ne devra créer aucune pollution au milieu aquatique et aucune gêne aux autres usagers de la voie d'eau. Le ou les candidats retenu(s) à l'issue de la présente procédure de publicité et de mise en concurrence signeront une convention d'occupation temporaire (COT) ayant un caractère précaire et révocable. Afin de respecter les procédures de publicité et mise en concurrence qui incombent à VNF, à l'échéance de cette convention, un nouvel appel à projet sera publié pour sélectionner un porteur de projet. L'acteur économique qui bénéficiera de la convention arrivant à échéance pourra, s'il le désire, postuler mais rien ne l'assure de voir sa candidature à nouveau sélectionnée. Date de disponibilité prévisionnelle: Emplacement n°2 « Place Saint-Nicolas ». Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°3 « Rue de la Marine ». Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°4 « Entre deux quais ». Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°5 : « En face du Palais ». Disponible à compter du 01/09/2024. Emplacement n°6 « Esplanade Cécile Brunschvicg ». Disponible à compter du 01/11/2024. Emplacement n°7 « Esplanade Irène Joliot Curie ». Disponible à compter du 01/11/2024. ATTENTION les candidats qui seront sélectionnés dans le cadre du présent appel à projet devront s'assurer d'occuper les emplacements pour lesquels ils ont été retenus avant le 1^{er} mai 2025. A défaut les emplacements feront l'objet d'un nouvel appel à projet.
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur			
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		La redevance sera composée d'une part fixe et d'une part variable. La part variable correspondra à 2% du chiffre d'affaires. Le candidat devra fournir avant juin de l'année N+1, les comptes certifiés de l'année N à VNF de façon à pouvoir calculer et facturer cette part variable. La part fixe correspond aux montants de redevance indiquées ci-dessous. Ce sont les redevances minimums estimatives basées sur la grille tarifaire VNF 2024 pour un bateau à passager, une embarcation à vocation d'hébergement (gîte, hôtel, etc), pour une embarcation abritant une activité de type évènementiel ou une activité commerciale (bar, restaurant, discothèque, etc).			
		Surface	199.93m² (39.59X5.05)	199.93m² (39.59X5.05)	84m² (20X4.2)
		Equipements disponibles	Equipement d'amarrage, eau, électricité (soit 3 équipements)	Equipement d'amarrage, eau, électricité, assainissement (soit 4 équipements)	Equipement d'amarrage, eau, électricité, assainissement (soit 4 équipements)
		Emplacement	emplacement n°2 concerné	emplacements n°3, n°4, n°6 n°7 concernés	emplacement n°5
		Redevance	9674.21€/an soit 806.18€/mois	9884.14€/an soit 823.68€/mois	4882.92€/an soit 406.91€/mois

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Il s'agit de différentes estimations qui prennent en compte les critères donnés sur l'activité, la surface, les différentes occupations et les équipements mis à disposition. En cas de différence sur l'activité, d'emprise plan d'eau, d'occupations ou de nombre d'équipement accessibles, la redevance sera réévaluée. Le candidat peut proposer un montant annuel de redevance supérieur à la redevance minimum estimative donnée (la proposition de redevance du candidat ne pourra être inférieure au montant donné). Auquel cas c'est la redevance proposée par le candidat qui sera prévue dans la convention. Le montant de la redevance sera revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.		
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		5 ans. Une durée de convention plus longue pourra être acceptée si le candidat fournit un plan d'affaire présentant des investissements permettant de la justifier. La durée de la convention correspondra à la période nécessaire pour amortir les investissements effectués et assurer une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.
Titre de l'avis (post_title)		6 emplacements plan d'eau pour des bateaux activité – Auxerre (89)